

**Délibération n°2018-03-21**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 713**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	53
Pouvoirs	23
Votants	76

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 juin 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Soursac.

**Bernard Rouge** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Mady Junisson	<b>Jean-Pierre Bodeveix</b>	à	François Ratelade
<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Martine Leclerc	<b>Sandra Délibit</b>	à	Philippe Roche
<b>Daniel Escurat</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Alain Fonfrede</b>	à	Pierre Coutaud
<b>Frédérique Fraysse</b>	à	Tony Cornelissen	<b>Fabienne Garnerin</b>	à	Véronique Bénazet
<b>Henri Granet</b>	à	Jean Stöhr	<b>Alain Gueguen</b>	à	Stéphanie Gautier
<b>Dominique Guillaume</b>	à	Éric Cheminade	<b>Jean-Pierre Guitard</b>	à	Michel Guitard
<b>Michel Lacrocq</b>	à	Laurence Boyer	<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jean-François Michon
<b>Jean-François Loge</b>	à	Bernard Rouge	<b>Laurence Monteil</b>	à	Françoise Béziat
<b>Philippe Pelat</b>	à	Martine Pannetier	<b>Michel Pesteil</b>	à	Christophe Arfeuillère
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Nathalie Peyrat</b>	à	Jean-Marc Michelin
<b>Serge Peyraud</b>	à	Jean Valade	<b>Gérard Rougier</b>	à	Gilles Magrit
<b>Michel Saugeras</b>	à	René Lacroix			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Éric Bossaert, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Bernard Couzelas, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Geneviève Disdero, Cécile Martin, Daniel Mazière, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Jean Robineaux, Valérie Sérrurier, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

## Participation des communes à l'emprunt sur le bâtiment de l'antenne d'Eygurande

Le président explique que l'atelier relais, situé ZAC du Vieux Chêne commune de Monestier-Merlines et appartenant désormais à Haute-Corrèze Communauté, a été construit en 1993 par le syndicat intercommunal à la carte du Pays d'Eygurande. En 2002, il a été transféré à la communauté de communes du Pays d'Eygurande lors de la création de l'intercommunalité et de la dissolution du syndicat. Le bâtiment a été loué :

- de 1995 à 2008 : Société Corrèzienne de Literie devenue ensuite XL Literie (Recticel)
- de 2012 à 2015 : Maroquinerie des Orgues
- d'août 2015 à février 2016 : Transport Escurat

Depuis, il n'est plus occupé. Les communes à l'époque membres du syndicat (Aix, Couffy, Courteix, Eygurande, Feyt, Lamazière-Haute, Laroche-près-Feyt, Merlines, Monestier-Merlines et Saint-Pardoux-le-Neuf) s'étaient engagées à assurer le paiement de l'emprunt de ce bâtiment en cas de départ du locataire.

Toutefois, du fait que l'antenne d'Eygurande soit dans ce bâtiment, la charge supportée par les communes est réduite de **17 988,20 €**, pour **l'année 2018**.

Conformément au montant annuel de l'emprunt restant à rembourser, le montant demandé à chaque commune, pour **l'année 2018** est établi comme suit :

Communes	Habitants	Emprunt	Déduction	Location Atelier	Coût 2018
Aix	400	6 954,68 €	2 672,84 €	0,00 €	4 281,84 €
Couffy	80	1 390,94 €	534,57 €	0,00 €	856,37 €
Courteix	63	1 095,36 €	420,97 €	0,00 €	674,39 €
Eygurande	691	12 014,21 €	4 617,33 €	0,00 €	7 396,88 €
Feyt	136	2 364,59 €	908,76 €	0,00 €	1 455,83 €
Lamazière-Haute	65	1 130,14 €	434,34 €	0,00 €	695,80 €
Laroche-Près-Feyt	71	1 234,46 €	474,43 €	0,00 €	760,03 €
Merlines	775	13 474,69 €	5 178,62 €	0,00 €	8 296,07 €
Monestier-Merlines	328	5 702,84 €	2 191,73 €	0,00 €	3 511,11 €
Saint-Pardoux-le-Neuf	83	1 443,10 €	554,61 €	0,00 €	888,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 692</b>	<b>46 805,00 €</b>	<b>17 988,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 816,80 €</b>

### Prise en charge Haute-Corrèze Communauté à déduire :

Taxe Foncière	1 827,76 €	
Assurance	4 060,44 €	
Antenne Com Com	10 000,00 €	dont Emprunt 4 578,00 €
Loyer Espace Jeunes	2 100,00 €	

**Coût Total 17 988,20 €**

**Délibération n°2018-03-21**

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire **VALIDE** le montant des participations des communes pour l'année 2018, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Soursac, le 28 juin 2018**

Le président,  
Pierre Chevalier

